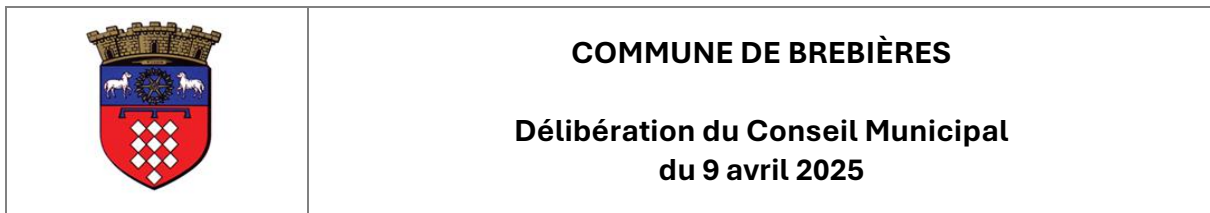


République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEMOULIN Bertrand, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS :

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme BARAN Viviane	donne pouvoir à M. DEPREZ Grégory
M. DEVANNE Pascal	donne pouvoir à M. HERBAUT Pierre
Mme ANDRZEJCZAK Sylvie	donne pouvoir à Mme DOUVVIN Karine
Mme BREMARD Céline	donne pouvoir à Mme BODNIEFSKI Marina
Mme POTEAU Nathalie	donne pouvoir à M. DUCONSEIL Rémi

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Présents : 23

Quorum : 15

Votants : 29

MARCHES PUBLICS

4 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS POUR L'ACCES A LEUR PLATEFORME DE DEMATERIALISATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu, le 6 mars 2025, un courrier du Centre de Gestion du Pas-de-Calais annonçant l'ouverture d'une plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés.

Actuellement, la Commune utilise une plateforme payante pour la publication des marchés publics, dont le coût s'élève à 864 € TTC par an. L'adhésion à la plateforme proposée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais permettrait à la Commune d'accéder gratuitement à ce service, celle-ci remplissant les critères d'éligibilité suivants :

- Effectif de moins de 350 agents,
- Nombre de consultations inférieur à 50 par an.

Cette plateforme facilitera la publication des dossiers de consultation des entreprises et simplifiera la gestion des marchés publics de la Commune.

➡ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de BREBIERES à la plateforme de dématérialisation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.

Publiée le 30/4/2025
Affichée le 30/4/2025

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le



ID : 062-216201731-20250409-DCM202518-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>